

**SUBVENTIONS POUR LA SÉCURITÉ
DES FÊTES TRADITIONNELLES**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Ce rapport présente huit demandes de subvention en matière de sécurité des fêtes traditionnelles pour une participation globale de 13.000 €

TABLEAU FINANCIER

Politique	Programme	Chapitre	Crédits votés (en €)	Engagé (en €)	Engagement proposé (en €)
Economie Tourisme Attractivité du territoire	Hors programme	939	50 000,00	35 548,00	13 000,00

La réglementation adoptée par l'assemblée départementale le 24 octobre 2002 permet de subventionner à hauteur de 70 % (avec un plafond annuel de 3.000 €) les dépenses engagées pour assurer la sécurité des fêtes traditionnelles organisées en zone rurale. Ces subventions s'adressent aux communes et aux associations.

Vous trouverez dans le tableau joint en annexe une liste de huit dossiers susceptibles de bénéficier de cette aide.

En conclusion, je vous propose :

- 1°) d'octroyer un montant total de 13.000 € réparti entre les bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe, afin d'assurer la sécurité des fêtes traditionnelles organisées en milieu rural ;
- 2°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 939 du budget départemental de l'exercice en cours.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

SUBVENTIONS EN MATIERE DE SECURITE DES FETES TRADITIONNELLES

Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	Coût du projet	Montant Subventionnable	taux	Subvention départementale
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Comité des fêtes de Saint-Dalmas	fêtes traditionnelles des mois de juin, juillet et août 2011	2 691,00 €	2 691,00 €	70%	1 884 €
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Commune de Valdeblore	fête traditionnelle "folie des lacs" du 15 et 16 juillet 2011	717,60 €	717,60 €	70%	502 €
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Comité des fêtes de la Bolline	fête traditionnelle du 5 au 8 août 2011	1 853,80 €	1 853,80 €	70%	1 298 €
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Comité des fêtes de la Roche	fête traditionnelle du 30 au 31 juillet 2011	1 330,55 €	1 330,55 €	70%	931 €
l'Escarène	Commune de Lucéram	fêtes traditionnelles des mois de juillet et août 2011	1 798,78 €	1 798,78 €	70%	1 259 €
Breil-sur-Roya	Association CC ROBILA	fêtes traditionnelles des mois de juillet et août 2011	4 739,51 €	4 739,51 €	plafond	3 000 €
Breil-sur-Roya	Comité des fêtes de Fontan	fête traditionnelle du 6 et 7 août 2011	1 939,31 €	1 939,31 €	70%	1 358 €
Levens	Comité des fêtes de Colomars	fête traditionnelle du 9 au 12 septembre 2011	3 954,16 €	3 954,16 €	70%	2 768 €
						13 000 €